



Planifier après une période d'essai rompu par l'employeur.

Par **Jonathan37**, le **03/05/2012** à **01:49**

Bonjour,
Comme expliqué dans le titre mon employeur a mi fin à ma période d'essai en respectant bien les 15 jours de préavis .
Ma période d'essai ce termine le 13 Mai.
Ceci dis je suis planifié pour la semaine du 14 (mes jours de repos sont le lundi et mardi) donc je suis planifié du 16 au 20 Mai.
Ce planning à été fait ce week-end et validé par la directrice donc elle à très bien vue que j'étais planifié mais ne ma pas enlevé.
Je voulais savoir quels recours je pourrais avoir sachant que je souhaite continuer à travailler dans ce restaurant pour des raison financières.
Egalement, je précise qu'il s'agit d'un restaurant Mc Donald's.
Merci de votre aide et je vous pris de m'excuser si je ne suis pas dans la bonne section.
Cordialement Jonathan.

Par **Tisuisse**, le **03/05/2012** à **11:58**

Bonjour,
D'après ce que j'ai compris, votre période d'essai va se terminer plus tôt que prévu. Le fait que vous ayez un planning établi pour après cette période semble vouloir dire que vous êtes conservé dans l'entreprise. A savoir si c'est en CDD ou en CDI ?

Par **Jonathan37**, le **03/05/2012** à **12:31**

C'est bien un CDI que j'ai signé.
En faite ma période d'essai est du 13 Mars au 13 Mai mais samedi dernier la directrice ma fait signé un document comme quoi ma période essai n'est pas

validée et comme quoi qu'a compté du 14 Mai je ne serais plus accepté dans le restaurent (en tant qu'employé).rnMais Dimanche un planning a été fait pour la semaine du 14 et je suis dessus.

Par **Tisuisse**, le **03/05/2012 à 13:22**

C'es différent de ce que laissait présager votre message.rnrnBen non, vous ne vous occupez pas de ce planning puisque vous ne ferez plus partie du personnel à compter du 14 mai, à moins que la direction ne revienne sur sa décision.

Par **Jonathan37**, le **03/05/2012 à 13:24**

Et si jamais je vient travailler comme convenu sur le planning (sauf si on me dis le contraire) le document qu'il m'ont fait signé aura t'il encore un valeur si il accepte que je travaille ?

Par **Tisuisse**, le **03/05/2012 à 13:30**

Vous avez signé un document qui met fin à votre période d'essai "essai non concluant", en venant vous risquez d'avoir une désillusion assez forte. Cherchez donc un emploi ailleurs et très vite genre Quick, Courtepaille, etc., ils embauchent surtout avec les beaux jours qui arrivent.

Par **pat76**, le **03/05/2012 à 17:00**

BonjourrrnrnVous avez une copie du document indiquant la rupture de la période d'essai?

Par **Jonathan37**, le **03/05/2012 à 17:11**

Oui j'en ai un .